

SCOP SEAFRANCE : La décision du tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer attendue vendredi 31 juillet

C'est ce vendredi 31 juillet que le tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer doit rendre sa décision quant à la liquidation judiciaire de la [SCOP SEAFRANCE](#) / T : 03.21.46.80.00 (siège à Calais). Lors de l'audience qui s'est déroulée mardi 28 juillet, le procureur de la République a demandé une prolongation de l'activité pour 6 mois.